

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10/2019

En date du 16 décembre 2019

Le Conseil municipal s'est réuni à 20 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle HENNIQUAU, Maire.

*Date de convocation : 09 décembre 2019*

Nombre de membres : **Présents** : J. BUREL, M-N BIDON, B. BOURDON Adjoints.  
en exercice : **15** D. LOPES, L. WALCKIERS, J-V. PICHER, S.CHAVAZ, L. DUYSSENS  
L. ROUCHOUSE, J. FOURNIER, M. GAUDE.

Nombre de membres :  
présents : **12** **Absents excusés** : L. RISSE pouvoir à M-N BIDON, C. VON ROHLAND,  
V. BASILICATA.

*M ROUCHOUSE a été désigné secrétaire de séance.*

Le compte-rendu de la séance du 13 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- CMR avenant à la convention, enseignement musical 2020

Accord du conseil à l'unanimité

### **1 – COMMISSIONS COMMUNALES :**

#### 1-1 Urbanisme

- Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

DATE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	ENVOI ADS AGGLO DECISION
09/08/2019	DP 00139719B0014	M. PUGET Benjamin	Parcelle AK 135 – 135 Chemin des Pommerets Clôture avec muret en gabion	14/08/2019  <b>REFUS TACITE au 16/12/2019</b>
04/10/2019	DP 00139719B0019	SCI SALHIYA M. AL BABBAIN Abdulziz	Parcelle AI 70 – Chemin des Pommerets Création d'une zone de stockage de mobilier d'été	09/10/2019  <i>Pièces complémentaires reçues le 22/11/19</i>  <b>DEFAVORABLE le 06/12/2019</b>
14/10/2019	PC 00139717B0016 M01	SAS IMOTIS	Parcelle AB 113 – Route de la Vie Borgne - Dispositions prises pour les économies d'énergie prévues dans la construction ; - Modalités de desserte ; - Servitude de passage sur parcelle AB 112 et implantation d'une aire de ramassage des ordures ménagères ; - Réalisation d'un local de stockage des ordures ménagères à l'intérieur du bâti ; - Justification de la hauteur de bâtiment au faitage.	14/10/2019  <b>FAVORABLE le 25/11/2019</b>
25/10/2019	DP 00139719B0023	M. LOOTEN Pierre	Parcelle AI 1 – 30 Chemin de la Vigne au Chat Installation de panneaux photovoltaïques	30/10/2019  <i>Pièces complémentaires reçues le 13/11/19</i>  <b>FAVORABLE le 25/11/2019</b>
25/10/2019	PC 00139719B0001	M. LOOTEN Pierre	Parcelle AI 1 – 30 Chemin de la Vigne au Chat Création d'un couvert à voiture	30/10/2019  <i>Pièces complémentaires reçues le 13/11/19</i>  <b>FAVORABLE le 25/11/2019</b>
27/11/2019	DP 00139719B0024	Mme FROSSARD Michèle	Parcelle AD38 – 465 Route de la Douane Remplacement de la toiture : pose de nouvelles tuiles et 2 vélux	27/11/2019  <b>TACITE au 27/12/2019</b>

## 1-2 Travaux :

- Points sur les travaux et projets en cours

Chemin Levé : la société Eiffage va déposer des séparateurs en béton d'ici cette fin de semaine.

Route de la Douane : 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Les dossiers sont auprès du maître d'œuvre pour analyse, la commission appel d'offre se réunira mercredi 18 décembre.

Ancienne Douane : une réunion de travail est prévue pour le 22 janvier 2020.

## 1-3 Finance :

- Convention de mise à disposition du service Marchés publics de Pays de Gex Agglo (*Délib2019-12-01*)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal, que la communauté d'agglomération du Pays de Gex est en mesure de mettre à disposition un agent territorial de leur service Marchés Publics afin de bénéficier d'une assistance générale et juridique en la matière.

La mise à disposition de ce service présente un intérêt particulier dans le cadre de la bonne organisation des services de chacune des structures :

- Apporter une compétence et une expertise dans le domaine des marchés publics dont ne dispose pas la commune,
- Mutualiser les moyens entre la communauté d'agglomération du Pays de Gex et la commune de Sauverny.

Un modèle de convention devant être signée entre la commune et la Communauté d'agglomération du Pays de Gex est joint en annexe à cette délibération.

La convention précise notamment l'objet et les conditions générales, la situation des agents et conditions d'emploi des personnes mis à disposition, les modalités d'organisation matérielle, la prise en charge financière et de remboursement.

Il est proposé au conseil municipal de :

**APPROUVER** l'adhésion de la commune de SAUVERNY au service Marchés publics ;

**APPROUVER** la convention régissant les principes du service Marchés publics entre la commune et la communauté d'agglomération du Pays de Gex ;

**ACTER** le principe d'adhésion pour une durée de 12 mois à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 ;

**AUTORISER** Madame le maire à signer la convention annexée ainsi que tout document relatif à ce dossier ;

**AUTORISER** Madame le maire à émettre tout titre ou mandat relatif à ce dossier ainsi qu'à la convention ;

**AUTORISER** Madame le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal donnent son accord sur tous les points énoncés plus haut.

- Attribution de bons cadeaux(*Délib 2019-12-02*)

Madame le Maire expose qu'à l'occasion du stage de Tifenn FELIX, aucune rémunération ne lui est versée. En effet, l'obligation de gratification de stage ne s'impose que pour des durées supérieures à 12 semaines. La convention de stage signée avec La Maison Rurale et Familiale de Bonne et Tifenn mentionne une durée de stage de 11 semaines.

Madame le Maire souhaite que la municipalité lui témoigne sa reconnaissance pour cette période de stage.

A cette occasion, elle propose de lui offrir des bons cadeaux d'une valeur de 100€ et de lui remettre 50€ cette fin d'année et 50€ à la fin de son stage en mars 2020.

Cet achat nécessite l'accord du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents donne un avis favorable à l'achat de ces bons.

- CMR avenant à la convention -Enseignement musical 2020(*Délib 2019-12-03*)

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'avenant au protocole d'accord présenté par la Fédération Nationale des Centres musicaux ruraux, portant sur la modification du tarif de l'heure année.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 le tarif est porté à **1 935.00 euros par heure/année** + le droit d'adhésion annuel de **1 %**.

La cotisation annuelle est payable en 2 échéances : 70 % en janvier 2020 + le droit d'adhésion de 1 %, et 30 % en juin 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le nouveau tarif, autorise Madame le Maire à signer l'avenant.

#### 1-4 Personnel :

- Mandat au président du centre de gestion pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective (*Délib 2019-12-04*)

Madame le Maire rappelle que :

Dans le cadre de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de gestion de l'Ain a souscrit depuis plusieurs années un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées. Celui-ci a été mis en place pour assurer une couverture financière complète des risques encourus par les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents titulaires et contractuels.

Ce contrat a été conclu dans le cadre des dispositions prévues par l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984 et le décret 88-145 du 15 février 1988, à l'issue d'une mise en concurrence réalisée au cours de l'année 2016 dans le strict respect des règles applicables aux marchés publics d'assurances. Le marché a été attribué en dernier lieu au groupement CNP / GRAS-SAVOYE qui assure la couverture du risque et la gestion du contrat et ce, pour une durée ferme de 4 ans qui vient à échéance le 31 décembre 2020.

Ce contrat a donc été mis en place sur les bases suivantes :

- Prise d'effet des garanties au 1er janvier 2017, pour une durée ferme de quatre ans, avec faculté de résiliation annuelle par chacune des parties sous préavis de 6 mois.
- Une tarification variable selon le nombre d'agents affiliés à la CNRACL employés dans la Collectivité et la franchise retenue en maladie ordinaire. Pour les collectivités dont le nombre d'agents affiliés à la CNRACL employés est supérieur à 19, une tarification spécifique a été proposée en fonction de leur absentéisme.

La consultation à venir doit s'opérer dans un contexte juridique spécifique, en application du Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1er avril 2019. En effet, la consultation des entreprises d'assurances devrait être lancée en procédure avec négociation, qui devra paraître au

Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Dans le respect tant du formalisme prévu par le Code de la commande publique que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Centre de gestion doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

Aussi, Madame le Maire propose-t-elle à l'assemblée de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des différents prestataires potentiels dans le respect du formalisme prévu par le Code de la commande publique.

L'assemblée est invitée à examiner les propositions qui viennent d'être formulées.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil,

- Décide d'étudier l'opportunité de conclure un (nouveau) contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires
- Décide pour cela de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain afin :
  - ✓ Qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels ;
  - ✓ Qu'il conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires ;
  - ✓ Qu'il informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat et qu'il prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.

## **2– COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :**

### 2-1 Conseil communautaire

PLUiH : une réponse a été apportée à toutes les remarques émises lors de l'enquête publique.

SCOT : l'avis du commissaire enquêteur est défavorable, il s'agit cependant d'un avis consultatif. Le vote se déroulera lors du prochain conseil communautaire.

### 2-2 Diverses commissions communautaires

Néant

## **5– DIVERS :**

Repas des Aînés : Le 7 décembre les Aînés de Versonnex Grilly et de Sauverny se sont retrouvés à la salle Pierre Jacques à Versonnex. Les 162 participants ont partagé un moment convivial dans une ambiance joyeuse.

« Ville pour la Vie / Villes contre la peine de mort » : Michel Gaudé présente l'action menée par la communauté de Sant'Egidio et propose l'adhésion de la commune à l'initiative « Ville pour la vie / Villes contre la peine de mort », les membres du conseil donnent un avis favorable.

Date à noter : 6 janvier : vœux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45